



CODE D'ÉTHIQUE

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 mars 2025

NUMÉRO DE RÉOLUTION

2025-550

PRÉAMBULE

Albatros Lévis s'est doté de valeurs qui sont les principes fondamentaux qui guident ses actions et les comportements des personnes qui y œuvrent. Elles influencent non seulement la prise de décision, mais aussi la façon dont les employés et les bénévoles interagissent les uns avec les autres, avec les bénéficiaires et leurs proches, ainsi qu'avec les partenaires.

Le Code d'éthique s'appuie sur ces valeurs et énonce les principes auxquels adhère Albatros Lévis. Il sert de guide aux membres bénévoles, aux administrateurs et aux employés afin de les aider à juger de la justesse de leurs comportements et d'en assurer le respect dans toutes leurs actions. Ce code s'inspire également des principes éthiques et des valeurs du Mouvement Albatros du Québec.

Dans le but d'éviter tout préjudice, la dérogation à l'une ou plusieurs des règles du présent code fera l'objet d'une évaluation de ses répercussions et encourra une mesure proportionnelle à l'importance desdites répercussions, y compris la radiation, conformément à l'article 11 de ses Règlements généraux.

Outre les Règlements généraux, Albatros Lévis dispose de politiques qui définissent son fonctionnement. Les membres et les employés en assurent le respect et l'application.

VALEURS ET PRINCIPES ÉTHIQUES

Dignité et respect de la personne

Accueillir avec courtoisie toute personne dans le respect de ses valeurs, sa culture, ses croyances, ses pratiques religieuses, ses coutumes, son mode de vie, bref de tout ce qui confère un sens à son existence.

Dans ses actions au sein d'Albatros, toute personne doit :

- être à l'écoute et faire preuve de compassion, d'empathie, d'ouverture d'esprit et de chaleur humaine;
- s'abstenir de toute forme de discrimination ou d'harcèlement;
- faire preuve de neutralité dans ses interventions;
- traiter chaque personne avec dignité;
- porter des vêtements appropriés et éviter l'utilisation du cellulaire.

Inviolabilité et confidentialité

Faire preuve d'honnêteté, d'intégrité, d'attention et de respect de la personne et de sa vie privée, ce qui implique :

- s'abstenir de divulguer aucun renseignement personnel ni aucune information reçue dans l'exercice de ses fonctions, sauf si elle ou il est autorisé à le faire;
- être tenu au respect de la vie privée et du bien d'autrui;
- faire preuve de discrétion en tout temps;
- éviter de mentionner le nom d'une personne ou toute information susceptible de l'identifier dans un lieu où des personnes non autorisées pourraient l'entendre;
- refuser tout don ou avantage que ce soit, par testament ou autrement.

Respect de l'autonomie

Accepter et respecter les choix et les décisions des personnes, ce qui veut dire :

- favoriser l'autonomie et tout ce qui permet le cheminement de la personne;
- accomplir ses fonctions en respectant ses forces et ses limites;
- considérer, dans les limites de ses fonctions, les choix de chacun.

Engagement, solidarité

Offrir un accompagnement chaleureux, une présence engagée et un soutien qui visent à :

- véhiculer, en tout temps, une image positive de l'organisme;
- encourager une communication claire et ouverte;
- favoriser un esprit de collaboration et de soutien mutuel;
- être engagé envers l'organisme et démontrer son sens des responsabilités et de professionnalisme;
- connaître et respecter la spécificité de son rôle et celui des membres de l'équipe;
- connaître les ressources disponibles et savoir s'adresser à l'intervenant approprié, le cas échéant;
- s'abstenir de profiter de sa situation pour promouvoir ses intérêts personnels ou rechercher des fins autres que celles propres à l'organisme.

RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE

Dans le contexte actuel des médias sociaux, le respect de la vie privée et la discrétion impliquent qu'il est :

- interdit de photographier la personne malade ou de partager sur les médias sociaux des commentaires ou des propos en lien avec les personnes visitées et ses proches;
- inadéquat d'ajouter la personne malade ou ses proches sur son réseau social durant la durée de l'accompagnement.

Les membres et le personnel doivent éviter d'adopter des attitudes et des comportements nuisibles à l'organisme.

Les membres et le personnel doivent également signaler, en toute confidentialité, à la Direction générale ou à la présidence du conseil d'administration toute irrégularité observée sur le plan éthique au sein de l'organisme.

ATTESTATION DU MEMBRE BÉNÉVOLE OU DE L'EMPLOYÉ

Par cette signature,

- j'atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique d'Albatros Lévis;
- je confirme le comprendre et l'accepter;
- je m'engage à le respecter et à le faire respecter.

Date : _____

Nom en lettres moulées

Signature